

NFC 18-510

Formation H0V B0 BF HF
Exécutant / Chargé de chantier

Durée :

1 jour : 7H00
dont 25% de pratique)

Lieux :

• 498 Ancienne Route Royale
30130 PONT-SAINT-ESPRIT

Horaires :

Du lundi au vendredi :
8H30 - 12H
13H30 - 17H

Contactez-nous :

Tél : **09.81.12.64.48**
Mail : **info@ifps-pse.fr**

OBJECTIF



Rendre les stagiaires capables de respecter les prescriptions de sécurité en ZAP des canalisations électriques

PROGRAMME :

• **Notions élémentaires d'électricité**

- Grandeurs électriques rencontrées lors des différentes opérations
- Effets du courant sur le corps humain (électrisation, électrocution, brûlure)
- Ouvrages ou installations : domaines de tension, limites et reconnaissance des matériels
- Zones d'environnement et leurs limites
- Habilitations : principes, symboles, limites et formalisation
- Prescription de sécurité associée aux zones d'environnement et signalisation
- Equipements de travail utilisés : risques et mises en œuvre
- chargé de chantier non-électricien BF-HF : rôle et opérations
- Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques

• **Comment travailler en sécurité**

- Habilitation indice 0 : limites, analyse des risques et mesures de prévention
- Distances de sécurité
- Autorisation de travaux, acteurs concernés par les travaux (rôle et fonction)
- Lecture de la signalisation
- - travaux en tranchée BF-HF identifications des installations et risques spécifiques
- Matériel de sécurité électrique (outillages et équipements de protection individuelle)
- Outils électriques portatifs à main (choix du matériel)
- Outillage non spécifique aux électriciens
- Incendie dans les installations électriques

Public (+ 18 ans) :

Personnel non électricien : dirigeant des travaux dans des fouilles à proximité de lignes électriques enterrées

Pédagogie :

- Exposés et discussions étayés de textes illustrés par diapositives et films
- Présentation de la procédure d'habilitation en relation avec les domaines de tension
- Rôles missions et limites des BF HF.

Evaluation :

• Evaluation pré-action de formation :

Une analyse de la fonction du stagiaire et de ses compétences et aptitudes à réaliser les tâches afférentes à ses fonctions est faite en amont de la formation par l'utilisation de l'Annexe 8.4 du référentiel INRS.

• Evaluation début de formation :

La fonction du stagiaire est étudiée en début de formation avec le formateur pour valider l'adéquation avec le niveau d'habilitation demandé.

• Evaluation de fin de stage :

En fin de formation des tests théoriques et pratiques (selon le niveau) sont réalisés selon le référentiel de la NFC 18-510.

Textes de références :

- Textes de référence :
- R. 4544-9 : Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités. R. 4544-10 :
- Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer. Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées.
- L'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation. L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions. - Dispositions Générales - Code du Travail (Article L6313-1) : Parmi les actions de formation recensées à l'article L6313-1